

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3072>



Mutations 2009 : se préparer à intervenir !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2009 -

Mutations
2009
snes

Date de mise en ligne : jeudi 11 juin 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les commissions de vérification des barèmes ont eu lieu. Chaque fois, les élus du SNES en ont profité pour rappeler les revendications du SNES pour un mouvement juste, équitable, respectant les collègues.

145 collègues ont vu leurs barèmes corrigés : preuve s'il en est besoin de l'utilité des commissaires paritaires du SNES ! et de la nécessité pour les collègues de bien nous fournir leur fiche syndicale.

Mais, en regardant très précisément les vœux des collègues, les élus SNES ont été catastrophés par les vœux émis par certains collègues : de toute évidence, certains ne prennent pas la peine de s'adresser au SNES pour formuler ceux-ci et ne se mettent pas dans les meilleures conditions pour muter !!!!

Le nombre de candidats (forcés ou non !) au mouvement intra :

- CO-PSY : 11
- CPE : 77
- Enseignants : 1654

Le calendrier prévu est pour l'instant maintenu :

- CPE : annonce du projet de mouvement le 9 juin, commission paritaire le 17 juin
- CO-PSY : annonce du projet de mouvement le 10 juin, commission paritaire le 18 juin
- Enseignants : annonce du projet de mouvement le 12 juin, commission paritaire les 22 et 23 juin. Les dates de passage des disciplines n'est pas encore connu.

*La divulgation de résultats provisoires n'est pas un service rendu par le Rectorat, c'est une manœuvre pour essayer de démontrer l'inutilité et la perte de temps que représentent les Commissions paritaires, selon lui.
De plus, cette information provisoire peut être dangereuse car potentiellement erronée.*

Pendant ces commissions, les commissaires paritaires du SNES proposeront des modifications aux projets d'affectation pour améliorer la situation de tous dans le respect du barème.

Nous rappelons les consignes données par le SNES à la réception du projet de mouvement :

- Interroger l'administration, qui vous donne ce résultat non définitif et poser par exemple les questions suivantes :
 - Quel était le barème nécessaire pour obtenir mes vœux précédents ?
 - Pourquoi ai-je obtenu cet établissement ? Combien de points fallait-il pour obtenir les autres postes du secteur ?
- (Si vous êtes nommé sur un vœu large : COM, GEO, DPT)
- Quelles sont les barres pour tel département, tel groupe de communes ?

- Ecrivez au recteur une lettre ou un mail du type :

Quelques mails :

Recteur : ce.recteur@ac-dijon.fr

Direction des personnels : ce.dirh@ac-dijon.fr

Direction des ressources humaines :
dirrh@ac-dijon.fr

Secrétaire Général : ce.sg@ac-dijon.fr

« Ce projet ne constitue pas une affectation définitive. Je vous demande de donner aux syndicats tous les moyens nécessaires pour vérifier ce projet d'affectation/ pour améliorer mon affectation. » (n'oubliez pas d'en faire une copie au SNES)

Dès le lundi 22 juin midi, les commissaires paritaires du snes vous informeront du déroulement des commissions. Consultez le site du snes www.dijon.snes.edu

Si le rectorat refuse les propositions des commissaires paritaires, nous vous demanderons d'intervenir auprès du rectorat.

Pour le ministère et le rectorat, communiquer signifie remettre en cause le paritarisme qui se limiterait au traitement à la marge de quelques dossiers particulièrement épineux.

Les personnels ne l'entendent pas ainsi : les formations paritaires n'ont pas vocation à devenir de simples chambres d'enregistrement des actes administratifs.

Les personnels veulent que les élus remplissent pleinement leur mission : garantir la transparence des opérations de gestion et le traitement égalitaire des candidats à mutation.

Vous pouvez compter sur la vigilance, la disponibilité et les interventions des commissaires paritaires du SNES.